

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 14 novembre 2022 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Steven Larose.  
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22-11-180

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

**4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

22-11-181

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022**

22-11-182

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, responsable de la voirie et des loisirs, informe que cette année la Guignolée 2022 reprend son mode traditionnel, c'est-à-dire le porte à porte. Le 11 décembre entre 11h et 14h les bénévoles passeront de maison en maison pour recueillir les denrées non périssables et les dons monétaires pour Arundel, Barkmere et Montcalm.

**Richard Pépin**, responsable de la sécurité civile, précise qu'il manque toujours un représentant dans l'Organisation du voisinage en urgence (O.V.U.) pour le secteur du lac Munich. Monsieur Pépin dépose 2 lettres adressées au conseil municipal, qu'il a reçues de la part de Robert Parkinson.

**Suzanne Dyotte**, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, informe qu'une rencontre avec le maire, le directeur général, ainsi que la technicienne en loisirs a eu lieu relativement à la relance du plan d'action de la Politique familiale et des aînés. Une autre rencontre a aussi eu lieu avec les membres du Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés pour la mise en œuvre et la réalisation dudit plan d'action.

**Pierre Bertrand**, responsable du développement économique, informe qu'il a assisté à la cérémonie du jour du Souvenir à la Légion en remplacement du maire et son expérience fut très positive. À la suite du dernier Conseil d'administration de la RIMRO, Monsieur Bertrand informe que le coût de l'enfouissement passera à 150 \$ / tonne au lieu de 120 \$ / tonne à compter de janvier 2023. Il précise qu'en 2022 la qualité du compostage et du recyclage a augmenté de 50% comparativement à 2021. La municipalité recevra toute l'information relative à la patrouille verte.

## 6 ADMINISTRATION

### 6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

22-11-183

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois d'octobre 2022, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 14 895.61 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

22-11-184

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 281 258.34 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 268 à 279 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAYÉ EN OCTOBRE</b>		
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD</b>		
	BELL CANADA	326.89 \$	SERVICE TÉLÉPHONIQUE / FAX
	BELL MOBILITÉ	352.80 \$	SERVICE CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	641.79 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	464.76 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	633.70 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 038.26 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	942.63 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉGULIER
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 022.48 \$	REMISES GOUVERNEMENTALES - TAUX RÉDUIT
	RREMQ - DSF	2 372.44 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	61 360.39 \$	EMPLOYÉS + CONSEIL MUNICIPAL
	ASSURANCE COLLECTIVE - DESJARDINS	10 310.85 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT	163.50 \$	DONATION POUR LA REVUE MÉDICALE DE LA FONDATION 2022
	ME SARAH LACASSE DWYER, NOTAIRE	11 025.32 \$	ACHAT DU LOT N° 5 865 547 SUR LA RUE DAVIS
268	LÉGION ROYALE CANADIENNE - ROUGE RIVER 192	75.00 \$	COURONNE - JOURNÉE DU SOUVENIR
	<b>TOTAL PAYÉ EN OCTOBRE</b>	<b>97 730.81 \$</b>	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>À PAYER POUR NOVEMBRE</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
269	PLOMBERIE AQUATECH INC.	985.99 \$	ENTRETIEN FILTRATION HÔTEL DE VILLE
270	LES ENTREPRISES ROY & BOURASSA	1 546.99 \$	INSPECTION ET ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES
271	ULINE CANADA CORPORATION	2 243.84 \$	ARTICLES DE VOIRIE ET ÉQUIPEMENT CASERNE
272	GROUPE YVES GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	86.99 \$	SEL ADOUCISSEUR CASERNE ET ÉQUIPEMENT HDV
273	MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL	8 350.00 \$	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE CHEMIN DU
274	PAUL LANTHIER EXTINGCTEUR INC.	177.06 \$	VÉRIFICATION ANNUELLE ET RECHARGEMENT DES
275	TELMATIK	919.82 \$	SYSTÈME D'ALERTE ET NOTIFICATIONS CITOYENS
276	ARIANNE GAUTHIER	530.00 \$	GILETS ET CRÉATION SÉCURITÉ CIVILE
277	LA NAMUROISE	1 261.86 \$	SERVICE DE TRAITEUR POUR LA SOIRÉE DES
278	ACIER AJF 2732-3617 QC INC.	2 897.37 \$	BOLLARS EN ACIER - ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE
279	ENERGERE SOLUTIONS ECONERGETIQUES	5 928.84 \$	CONVERSION D'ÉCLAIRAGE DE RUE
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE</b>	<b>24 928.76 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD</b>		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	114.75 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	114.24 \$	ACHAT DE LIVRES
	CENTRE D'HYGIÈNE	160.14 \$	PAPIER HYGIÉNIQUE ET À MAIN ET SAVON POUR LA
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	603.62 \$	LAVAGE DES FENÊTRES AU CENTRE
	FORMULES MUNICIPALES	694.96 \$	RELIURE ET FEUILLES: MINUTES ET RÉGLEMENTS
	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ ENR	80.48 \$	RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN BMR	148.59 \$	DIVERS POUR ENTRETIEN DES PARCS ET VOIRIE
	IMPRIMERIE LÉONARD	114.98 \$	VINYLE MURAL - ACTIVITÉS CULTURELLES
	MRC DES LAURENTIDES	1.15 \$	LOCATION TRONÇON PARTIE DU CORRIDOR
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	20 690.77 \$	PAVL AMÉLIORATION - LAUSANNE
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	1 275.54 \$	PAVL AMÉLIORATION + TECQ - LAUSANNE
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	38 998.57 \$	PROGRAMATION TECQ - LUCERNE
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	9 869.39 \$	PROGRAMATION TECQ - BERNE
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	7 782.69 \$	PROGRAMATION TECQ - NEUCHÂTEL
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	6 652.12 \$	PROGRAMATION TECQ - ZURICH
	GILBERT P. MILLE & FILS LTÉE	36 136.74 \$	PROGRAMATION TECQ - SECTEUR LAC VERDURE
	DYNAMITAGE MILLER INC.	6 898.50 \$	PROGRAMATION TECQ - ZURICH
	GILBERT P. MILLER & FILS	557.63 \$	PROGRAMATION TECQ - MUNICH
	GILBERT P. MILLER & FILS	891.06 \$	NIVELAGE SECTEUR VERDURE
	GILBERT P. MILLER & FILS	1 069.27 \$	NIVELAGE SECTEUR WEIR
	GILBERT P. MILLER & FILS	17 303.74 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR MONTCALM - 1ER VERS.
	GILBERT P. MILLER & FILS	804.83 \$	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT - 1ER VERS.
	DMO EXCAVATION	7 205.10 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE - 1ER VERS.
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>158 318.86 \$</b>	
	<b>• VISA DESJARDINS</b>		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIRTUELLE
	HÔTEL PLACE D'ARMES	-18.40 \$	ERREUR DE FACTURATION (REMBOURSEMENT)
	FLEURISTE RIVE-SUD	71.29 \$	OFFRANDE POUR STAN ET SA FAMILLE
	POSTE CANADA	83.19 \$	COURRIER DE QUARTIER - GUIDE DU CITOYEN MRC
	RONA	193.11 \$	LUMIÈRES D'URGENCE POUR LA CASERNE
	VISA DESJARDINS - FRAIS ANNUELS	60.00 \$	FRAIS ANNUELS POUR CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES
	VISA DESJARDINS - PROGRAMME DE REMISE	-132.28 \$	REMISE SUR ACHATS SOUS FORME DE CRÉDIT
	<b>SOUS-TOTAL VISA</b>	<b>279.91 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR NOVEMBRE</b>	<b>183 527.53 \$</b>	
	<b>GRAND TOTAL DE LA LISTE</b>	<b>281 258.34 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022**

22-11-185

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6.4 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le rapport budgétaire annuel incluant les états comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022 est déposé au conseil.

### **6.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 31 OCTOBRE 2022**

La liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2022 est déposée au conseil.

### **6.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et des conseillers / conseillères suivant(e)s sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Suzanne Dyotte, Pierre Bertrand, Huguette Drouin et Édith Crevier.

## **6.7 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

22-11-186

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît que l'organisation du travail, les pratiques de gestion, les conditions d'emploi et les relations sociales doivent favoriser la santé tant physique que psychologique des personnes qui y œuvrent;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît également le droit aux employés de travailler dans un milieu où l'on prend soin de leur intégrité psychique;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait preuve d'un réel engagement dans le but d'identifier et de gérer les risques psychosociaux dans son milieu de travail, à l'égard des personnes visées par la présente politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de gestion des risques psychosociaux afin de mettre en place des moyens de prévention et de gestion nécessaires en vue de favoriser un milieu de travail exempt de facteurs de risques psychosociaux susceptibles d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.8 TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

22-11-187

**CONSIDÉRANT QU'**un transfert de crédits budgétaires est requis afin d'équilibrer les postes budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu d'autoriser le transfert de crédits budgétaires suivant :

- la somme de 191 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 130 00 413 comptabilité et vérification;
- la somme de 231 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 130 00 494 cotisations à des associations;
- la somme de 304 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 130 00 660 articles de nettoyage, périssable;
- la somme de 3 134 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 130 00 951 Quote-part MRC;
- la somme de 216 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 190 00 412 services juridiques;
- la somme de 1 312 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 220 00 459 immatriculation des véhicules incendie;
- la somme de 813 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 220 00 526 entretien pompe et équipement caserne;
- la somme de 1 197 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 410 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES au poste budgétaire 02 320 00 526 entretien matériel et véhicule voirie;

- la somme de 3 507 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 499 AUTRES SERVICES au poste budgétaire 02 220 00 522 entretien et réparation équipement et véhicules de la caserne;
- la somme de 449 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 499 AUTRES SERVICES au poste budgétaire 02 340 00 681 éclairage des rues;
- la somme de 393.00 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 499 AUTRES SERVICES au poste budgétaire 02 451 10 951 Quote-part Écocentre;
- la somme de 1 219 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 499 AUTRES SERVICES au poste budgétaire 02 451 13 951 Quote-part RIMRO;
- la somme de 6 412 \$ provenant du poste budgétaire 02 190 00 950 AIDE À L'ENTREPRISE au poste budgétaire 02 220 00 959 Quote-part Régie incendie;
- la somme de 2 000 \$ provenant du poste budgétaire 02 320 00 141 RÉMUNÉRATION RÉGULIÈRE VOIRIE au poste budgétaire 02 610 00 141 rémunération régulière urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 6.9 OCTROI DE CONTRAT À INFOTECH POUR L'ACQUISITION DES LOGICIELS MUNICIPAUX SIGEM

22-11-188

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service relativement à l'implantation de nouveaux logiciels municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre globale est complète et plus avantageuse que le contrat actuel de PG Solutions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'acquisition de nouveaux logiciels municipaux à Infotech pour la somme de 20 550\$ , réparti de la façon suivante :

- 1 000 \$ payable en décembre 2022 pour le début de l'implantation;
- 20 300 \$ payable en janvier 2023: 2 210 \$ pour l'implantation final, 11 440 \$ pour l'acquisition du logiciel, 5 900 \$ pour le coût du contrat de service annuel 2023 et 750 \$ pour le module de transmission des permis à la MRC.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 6.10 FIN DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC PG SOLUTIONS RELATIVEMENT AUX LOGICIELS MUNICIPAUX MÉGAGEST ET TERRITOIRE

22-11-189

**CONSIDÉRANT QUE** les services de PG Solutions ne sont plus requis par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité à l'unanimité que la municipalité de Montcalm désire mettre fin à l'entente de service qui se terminera le 31 décembre 2022 avec PG Solutions pour les logiciels municipaux MégaGest et Territoire, avec possibilité d'une période de consultation desdits logiciels.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 22-11-190

**6.11 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA PART DE BOUFFE LAURENTIENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** Bouffe laurentienne sollicite l'aide financière de la municipalité afin de pouvoir maintenir en activité les services du comptoir alimentaire de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** le comptoir mobile a été mis en œuvre afin d'offrir un service d'aide alimentaire de proximité autrefois offert par La Samaritaine, mais dont très peu de familles ont pu bénéficier étant donné la distance de leur domicile particulièrement durant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE chaque** semaine Bouffe laurentienne prépare une dizaine de boîtes de denrées individuelles ou familiales touchant environ 15 à 20 personnes, adultes, enfants et aînés de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm croit en ce service et veut soutenir Bouffe laurentienne dans la distribution de paniers alimentaires pour les citoyens de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser une aide financière à Bouffe laurentienne pour la somme de 2 000 \$, d'affecter la dépense au poste budgétaire 02 190 00 950 et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### **6.12 DÉPÔT DE LA PROCÉDURE DE TRAVAIL EN LIEU ISOLÉ**

Le document sur la procédure de travail en lieu isolé est déposé au conseil.

#### 22-11-191

**6.13 DONATION À LA FONDATION PALLIACCO DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES**

**CONSIDÉRANT QUE** Palliacco est un organisme de bienfaisance qui offre des services d'accompagnement, de répit et de soutien aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants, aux personnes en deuil et aux enfants atteints de cancer et à leurs parents, sur le territoire des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et du sud d'Antoine-Labelle, gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a fait un don de 300 \$ l'année dernière pour cette même activité et que les profits de la Randonnée sous les étoiles sont consacrés exclusivement aux activités de Palliacco et pour en assurer la pérennité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'accepter la contribution à la randonnée sous les étoiles qui aura lieu au Domaine Saint-Bernard entre le 7 janvier et le 4 mars 2023 :

- D'autoriser les 3 dons de 100 \$ chacun pour la participation de :
  - Madame la conseillère Suzanne Dyotte;
  - Monsieur le conseiller Denis Courte;
  - L'adjointe administrative Valérie Labelle
- D'autoriser le paiement via la carte de crédit Affaire Visa Desjardins et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02 190 00 970 pour 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 351-2022 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 194-2002, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 195-2002 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 192-2002, TELS QU'AMENDÉS AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le projet de règlement N° 351-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 193-2002, le règlement de lotissement N° 194-2002 le règlement de construction N° 195-2002 et le règlement sur les permis et certificats N° 192-2002, tels qu'amendés afin d'établir les dispositions relatives aux projets intégrés.

Monsieur le conseiller Richard Pépin dépose le projet de règlement N° 351-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 193-2002, le règlement de lotissement N° 194-2002 le règlement de construction N° 195-2002 et le règlement sur les permis et certificats N° 192-2002, tels qu'amendés afin d'établir les dispositions relatives aux projets intégrés.

Copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public et le ledit projet de règlement sera disponible via le site Internet de la municipalité.

### **7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 351-2022 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 194-2002, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 195-2002 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 192-2002, TELS QU'AMENDÉS AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS**

22-11-192

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est régie par le Code municipal et soumise à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Montcalm a adopté le règlement de zonage portant le numéro 193-2002, ainsi que le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 192-2002, le règlement sur le lotissement portant le numéro 194-2002 et le règlement de construction portant le numéro 195-2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Montcalm désire établir les dispositions relatives aux projets intégrés en modifiant le règlement de zonage 193-2002 tel qu'amendé en ajoutant une définition de l'expression « Projet intégré », en enlevant la restriction d'un seul bâtiment principal par lot, dans le cas de « Projet intégré », en remplaçant les dispositions applicables à la classe hébergement hôtelier par des dispositions applicables au « Projet intégré », en permettant les projets intégrés dans la zone 5V et en modifiant le règlement de lotissement 194-2002 tel qu'amendé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Montcalm désire ajouter au règlement sur les permis et certificats 192-2002 tel qu'amendé des exigences lors de la demande d'un permis de construction visant un « Projet intégré »;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs et du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil entérine les modifications proposées;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné conformément au Code municipal du Québec LRQ c. C-27.1;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de modification au règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1 est respectée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité

- D'adopter le premier projet de règlement N° 351-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 193-2002, le règlement de lotissement N° 194-2002 le règlement de construction N° 195-2002 et le règlement sur les permis et certificats N° 192-2002, tels qu'amendés afin d'établir les dispositions relatives aux projets intégrés;
- De mandater le directeur général / greffier-trésorier à fixer la date pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative audit projet de règlement N° 351-2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**7.3 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA POUR LE CHANGEMENT DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION DÉJÀ EXISTANTE AU 45 CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD, LOT : 5 864 873, MATRICULE : 2998-99-4453**

22-11-193

**CONSIDÉRANT QU'**une demande pour le changement de revêtement extérieur d'un bâtiment principal a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisis donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement proposé est du Canexel imitation de bois de couleur noire avec accent de bois naturel de Canexel autour de la porte d'entrée principale. La porte d'entrée, ainsi que les fenêtres seront noires également;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtements extérieurs actuels sont vieillissants et devraient être rafraîchis;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation pour le changement de revêtement extérieur d'un bâtiment principal, dans le cadre du Règlement sur les PIIA, au 45 chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 5 864 873, matricule : 998-99-4453 sans condition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'approbation pour le changement de revêtement extérieur d'un bâtiment principal, dans le cadre du Règlement sur les PIIA, sis au 45 chemin du Lac-Verdure Nord, lot : 5 864 873, matricule : 998-99-4453, sans condition.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 4 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 POUR L'ANNÉE 2023**

22-11-194

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la programmation des travaux Version N° 4 ci-dessous, pour l'année 2023, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023 :

#### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION N° 4 POUR 2023**

##### **Rue de Lucerne :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés, abaissement des accotements, bassin de sédimentation, rechargement, pavage recyclé et drainage pluvial, ajout d'un ponceau, pour la somme de 27 900 \$;

##### **Rue de Neuchâtel :**

Creusage de nouveaux fossés, abaissement des accotements, bassin de sédimentation et rechargement, pour la somme de 6 150 \$;

##### **Rue de Berne :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés, abaissement des accotements, bassin de sédimentation, drainage pluvial et rechargement, pour la somme de 17 900 \$;

##### **Rue de Lausanne :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés, abaissement des accotements, bassin de sédimentation, drainage pluvial, 2 ponceaux, rechargement et pavage recyclé, pour la somme de 34 700 \$;

##### **Rue de Zurich :**

Rechargement, pour la somme de 2 900 \$;

##### **Chemin du Lac-du-Brochet :**

Creusage de nouveaux fossés et accotements, drainage pluvial, rechargement, pour la somme de 8 800 \$;

##### **Chemin Larose :**

Creusage de nouveaux fossés et accotements, bassins de sédimentation, drainage pluvial, remplacement de 5 ponceaux, rechargement et pavage recyclé sur l'accotement, pour la somme de 50 125 \$;

##### **Chemin du Lac-Munich Ouest :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés et accotements, rechargement et pavage recyclé sur l'accotement, pour la somme de 21 900 \$;

**Chemin du Lac-Munich Est :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés et accotements, rechargement et pavage recyclé sur l'accotement, pour la somme de 16 200 \$;

**Chemins du secteur lac Verdure :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés et accotements, bassins de sédimentation, drainage pluvial, installation d'un ponceau, rechargement, pavage recyclé et pavage, pour la somme de 52 400 \$;

**Chemins du secteur lac Caribou :**

Creusage et dynamitage de nouveaux fossés et rechargement, pour la somme de 20 100 \$;

**Chemin Duncan :**

Creusage de nouveaux fossés et accotements et rechargement, pour la somme de 11 100 \$;

**Chemin du Lac-Charest Sud :**

Remplacement de 2 ponceaux, drainage pluvial et rechargement, pour la somme de 12 320 \$;

**Pour un total de 282 495 \$ plus taxes.**

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**8.2 TRANSMISSION AU MAMH DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX-VERSION N° 4 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 POUR L'ANNÉE 2023**

22-11-195

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version N° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **8.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - REDDITION DE COMPTE**

22-11-196

**ATTENDU QUE** la municipalité de Montcalm a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses nettes au montant de 20 058.18 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

S/O

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 14 novembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

22-11-197

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Michael Doyle, directeur général  
et greffier-trésorier